

ANNEXE 1



Le 1^{er} novembre 2002

Yves Filion
Président

22^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Monsieur Terence F. Bowles
Président et chef de la direction
Compagnie minière IOC inc.
Bureau 1920
1000, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3A 3G4

Monsieur,

La vice-présidente, Services juridiques et secrétaire corporative, M^{me} Manon Beauchemin, nous rappelait dans une lettre datée du 30 septembre 2002 l'intention de la compagnie minière IOC de cesser toute activité de production d'électricité à la centrale Menihék ainsi que toute activité de transport et de distribution aux clients de la ville de Schefferville et des communautés autochtones Innus et Naskapis, à partir du 1^{er} novembre 2002.

Hydro-Québec Distribution a été mandatée par le Gouvernement du Québec lors d'une rencontre qui a eu lieu le 6 août 2002 entre la Ministre déléguée à l'énergie, Madame Rita Dionne-Marsolais et la Haute direction d'Hydro-Québec, notamment le président du Conseil d'administration, Monsieur Jacques Laurent, et le président-directeur général, Monsieur André Caillé pour :

- d'une part, négocier un contrat d'achat d'électricité de long terme produite à la centrale Menihék au Labrador par l'entreprise qui en fera l'acquisition et
- d'autre part, négocier un contrat de vente à long terme de l'électricité ainsi acquise avec une entreprise locale qui en fera la distribution aux clients de la région de Schefferville.

Nous comprenons que tous les actifs relatifs au transport et à la distribution de l'électricité produite à la centrale Menihék situés sur le territoire du Québec seront acquis de votre compagnie par un tiers à être désigné et ce, sans aucune garantie quant à l'état des actifs, leur opération passée et future ou quant à l'environnement. Cette vente sera faite pour la somme de un dollar (1 \$).

Hydro-Québec Distribution a aussi été mandatée pour prendre en charge les coûts d'opération et les dépenses de nature capitale assumés par votre compagnie pour assurer l'intégrité du réseau et le maintien de l'approvisionnement en électricité pour la période transitoire allant du 1^{er} novembre 2002 et pouvant se terminer le ou avant le 31 mars 2003, à la ville de Schefferville et aux deux communautés autochtones.

Hydro-Québec Distribution communiquera avec vous dans les prochains jours pour discuter des coûts nécessaires à la poursuite de vos activités jusqu'au 31 mars 2003.

Veillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le président d'Hydro-Québec Distribution,


Yves Filion

c.c. Monsieur Jacques Laurent
✓ Monsieur André Caillé